

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt et un, le six avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jacqueline Pagnol, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE.

Étaient absents excusés : M. Stéphane SOLER, Mme Sylvie MONJON, Mme Christelle POSTEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Stéphane SOLER en faveur de M. Vincent PELAQUIE, Mme Sylvie MONJON en faveur de M. Guillaume JOUVE, Mme Christelle POSTEL en faveur de M. Jean ALBE.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Le procès-verbal de la séance du 02 mars 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à la majorité par 17 voix pour et 2 abstentions.
Monsieur DE VITA Antoine est élu secrétaire à l'unanimité.

1) Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

Madame le Maire informe l'assemblée que pour la 1ère fois, les communes et EPCI doivent établir avant le vote du budget, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus pour l'année 2021. Cet état n'est soumis ni à débat ni à délibération.

Ce document sert uniquement à titre d'information et a été envoyé à tous les élus, avec la convocation.

2) Taux des 2 taxes

Pour les années à venir et conformément aux engagements gouvernementaux, la taxe d'habitation va continuer à baisser pour les contribuables et disparaîtra pour tous les citoyens en 2023.

Un tableau a été envoyé à tous les élus avec la convocation.

Ce document permet de récapituler les différents produits prévisionnels qui seront alloués à la commune.

La perte de ressources due à la suppression de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Concrètement, le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 qui est de 24,65%, vient s'ajouter au taux de la part communale 2020 qui est de 17,50% ce qui donne donc un taux de 42,15%.

Ce taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Il est à noter que la part communale n'a pas augmentée et Madame le Maire souhaite qu'elle n'augmente pas.

Après discussion et proposition de Mme le Maire, l'assemblée fixe le taux des taxes comme suit :

- Foncier bâti : 42,15%
- Foncier non bâti : 83,04%

Et le produit attendu qui s'élève à 641 001 € sera porté au budget 2021

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Budget primitif 2021

Monsieur Jean PASSERIEUX, Adjoint aux finances, présente le budget primitif (document envoyé avec la convocation) chapitre par chapitre, et qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES : 3 392 620,54 €

DEPENSES : 3 392 620,54 €

Section d'investissement :

RECETTES : 2 793 439,23 €

DEPENSES : 2 793 439,23 €

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 - Rénovation énergétique

Madame le Maire rappelle que la loi de finances a renouvelé la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DISL) afin de permettre notamment le financement d'opérations d'investissement des communes et des EPCI.

En 2021, la commune envisage de réaliser des travaux de rénovation énergétique (rénovation menuiserie, isolation, et changement de système de chauffage) pour les appartements de la commune (logements rue Gérard Philipe, rue de l'Eglise, rue de la Vierge et place de la Mairie).

Le coût prévisionnel est estimé à 69 646 TTC.

Après discussion, le conseil municipal :

- Approuve le principe de réalisation des travaux
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté
- Autorise Madame le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Autorise Madame le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Plan de Relance - Socle numérique

Madame le Maire expose à l'assemblée que la transformation numérique de l'enseignement s'inscrit dans les objectifs du Plan de relance qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. Ce Plan de relance comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Un appel à projets a été lancé auquel la commune a répondu, afin d'équiper le groupe élémentaire de 3 nouveaux vidéoprojecteurs et multimédia, de 3 ordinateurs enseignant, ainsi qu'une classe mobile, pour un montant de 23 659,20 € TTC.

Pour la commune de Saint-Victor-la-Coste, le montant de la subvention accordée par l'Etat se monte à 12 250 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Demande de subvention DETR 2021 - Réfection de chemins communaux et parking du cimetière

Madame le Maire expose le projet de réfection des chemins communaux : impasse du Réservoir, impasse Font Hiau ainsi que la réfection du parking du cimetière, pour un montant de 37 010,50 € HT soit 44 412,60 € TTC.

Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2021.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7) Mise en discrétion du réseau téléphonique - Hameau de Palus

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux Télécommunication.

Ce projet s'élève à 22 044,00 € HT soit 26 452,80 € TTC.

Dans le cadre des travaux de renforcement et suite à la FPT d'ENEDIS en date du 07/09/2018, le SMEG projette la reprise du réseau BTA du poste Palus sur la commune de Saint-Victor-la-Coste. En effet plusieurs personnes se plaignent de chûtes de tension, état mesuré et confirmé par l'exploitant du réseau.

La commune souhaite mener en coordination l'enfouissement des réseaux FT-ORANGE et son réseau d'éclairage public.

Cette opération permettra de supprimer les câbles aériens et les supports dans l'emprise de la voirie qui est très étroite.

Cette délibération fait suite à une demande d'extension de travaux prévus par délibération en date du 23/10/2018.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

8) Questions diverses

a- Madame le Maire donne lecture de cartes de remerciements :

- de Mme PESENTI Elisabeth lors du décès de son époux

- de la famille de Mr GEBELIN Michel lors de son décès

- d'une employée communale lors du décès de sa maman

b- Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de l'aménagement de l'entrée Est de la commune, sur la RD 101, entre la rue de Darbousset et l'impasse de la Roquette.

Une rencontre avec les riverains concernés a eu lieu afin de les informer de ces travaux.

c- Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Victor-la-Coste est "pilote" dans la phase "test" de la Redevance Incitative. Un porte à porte va débuter à compter du 08.04.2021. Il est rappelé que cette redevance sera appliquée pour toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à compter de 2023.

d- Concernant la "Journée des Poètes", Madame le Maire remercie la commission "Fêtes et Loisirs" pour son organisation ainsi que tous les participants à cette manifestation, notamment les enfants de l'école qui ont été nombreux à répondre présents.

e- Suite à une question de Monsieur JOUVE Guillaume, Madame le Maire informe l'assemblée que l'antenne "Orange" est en service depuis le 12.10.2020 et rend service aux riverains qui n'étaient pas couverts par les réseaux.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H30